



Berne, décembre 2023

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure | case postale | 3000 Berne 22

Destinataires:

- Présidences des paroisses (via le site internet selon lien ci-dessous)
- Corps pastoral (via MyAbacus)

Informations de fin d'année

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents de paroisse, Mesdames et Messieurs les Pasteures et Pasteurs,

Veillez trouver ci-après des informations succinctes se rapportant aux demandes que vous nous avez adressées:

- Les documents de référence sont téléchargeables sur notre page internet www.refbejuso.ch/fr/structures/services-centraux/personnel/administration-corps-pastoral
- **Vacances et temps libre / comptes épargne-temps / primes de fidélité:** Nous vous renvoyons à notre courrier de juin 2020 dans lequel nous avons abordé ce sujet en détail. Vous le trouverez également sous le lien mentionné ci-dessus.
- **Saisie des absences:** conformément à l'art. 57 de l'ordonnance du personnel pour le corps pastoral (OPCp), les pasteures et pasteurs ne saisissent pas leur temps de travail, mais seulement leurs absences. Un formulaire en ligne «[Contrôle des absences \(2023\)](#)» est à votre disposition. Merci de renvoyer ce formulaire dûment rempli et signé par le conseil de paroisse au service Développement des ressources humaines pour le corps pastoral avant la fin janvier 2024. Les données fournies nous permettent de mettre à jour votre compte épargne-temps (CET). Pour votre organisation personnelle, la Société pastorale met un outil à disposition sur son site internet: [Société pastorale: infos utiles pour le ministère pastoral](#).
- **Maladie et accident:** veuillez déclarer les accidents dès que possible à l'aide du formulaire disponible en ligne prévu à cet effet. Pour les maladies de longue durée, veuillez-nous contacter par courriel à personnel@refbejuso.ch. Nous sommes soumis à l'obligation d'annoncer les maladies à notre assurance d'indemnités journalières dans les 30 jours, sans quoi cette dernière peut réduire les indemnités, voire les refuser. Le collaborateur ou le collaborateur qui interrompt son travail pendant plus de deux mois au cours d'une année civile a droit à des vacances d'une durée proportionnelle à son temps de travail durant cette même année civile.
- **Mesures salariales 2024:** Le Conseil synodal a décidé d'accorder pour l'année 2024 une progression individuelle de trois échelons de traitement au corps pastoral et une compensation du renchérissement de 1,8%, ce qui fait que l'échelle des traitements continuera à être différente de celle du canton. Vous trouverez le nouveau tableau des classes de traitement sur votre fiche de salaire de janvier 2024.
- **Les traitements sont versés** le 25 du mois en principe, sauf en décembre où ils sont versés le 20. Si la date de versement tombe sur un week-end ou sur un jour férié, les salaires sont en principe versés le dernier jour ouvré avant le week-end ou le jour férié.

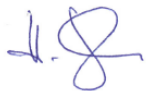
- **La clôture des mutations** est fixée au 10 du mois en principe. Ainsi, les justificatifs qui sont adressés au service du personnel avant le 10 peuvent être comptabilisés sur le même mois. Vous pouvez dorénavant effectuer différentes modifications vous-mêmes via MyAbacus comme nous vous en informions dans notre courrier accompagnant le décompte de salaire de novembre. D'autres justificatifs, comme les formulaires APG, doivent encore nous parvenir sous forme papier. Les formulaires de frais et les formulaires de remboursement de frais sont traités par le service des finances et doivent lui être envoyés directement.
- **Allocations familiales et allocations d'entretien:** le droit à ces prestations est régi par la législation appliquée par la Confédération et le canton de Berne. C'est-à-dire que si votre partenaire perçoit des allocations familiales mais ne reçoit pas d'allocations d'entretien de la part de son employeur, vous pouvez en faire la demande auprès des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Nous devons examiner ce droit chaque année et, le cas échéant, le suspendre ou corriger avec effet rétroactif si aucune déclaration n'a été faite de votre part.

En cas de questions, votre pasteure régionale ou pasteur régional, le service du personnel (personnel@refbejuso.ch) ou le service Développement des ressources humaines pour le corps pastoral (rhp@refbejuso.ch) se tiennent à votre disposition.

Le service du personnel de la Maison de l'Eglise se réjouit de poursuivre sa mission à vos côtés en 2024 et vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël ainsi que ses meilleurs vœux de bonne santé.

Avec nos meilleures salutations

L'équipe du service du personnel



Hanni Wyrsh
Responsable



Benjamin Hari
Collaborateur



Ruth Käser Gurung
Collaboratrice



Yvonne Liechti
Collaboratrice



Tina Pensa
Collaboratrice